

Proposition principale du Bloc Québécois

ADOPTÉE AU CONGRÈS DU 28 AU 30 JANVIER 2000

PROPOSITION PRINCIPALE DU BLOC QUÉBÉCOIS

Introduction

A. L'épanouissement de la nation québécoise

A.1 Une identité publique commune

A.2 La citoyenneté québécoise : une société tournée vers l'avenir

A.3 L'urgence de la souveraineté

B. Une dynamique sociale originale et renouvelée

B.1 Le choix du progrès économique, de la solidarité sociale et du respect de l'environnement

B.2 Un modèle propre au Québec

B.3 La souveraineté : pour le progrès et la solidarité

B.4 Des pratiques démocratiques plus ouvertes

B.4.1 Une démocratie participative élargie

B.4.2 Une démocratie représentative renforcée

B.5 La souveraineté, un projet démocratique

C. Le partenariat : un jeu ouvert

C.1 Une forme à préciser par la négociation

C.2 L'obligation de négocier

C.3 Une monnaie unique des Amériques

D. Vivre un monde nouveau

D.1 Prendre notre place

D.2 Des valeurs à promouvoir

D.3 Un projet moderne, la souveraineté

E. Le Bloc Québécois : une action structurée

E.1 La présence souverainiste à Ottawa

E.2 Une action structurée

INTRODUCTION

Le Bloc Québécois est un parti souverainiste qui œuvre sur la scène fédérale. Sa mission est de promouvoir la souveraineté et de défendre les intérêts du peuple québécois. Depuis la création du parti en 1991, le Bloc Québécois n'a jamais dérogé à cette mission fondamentale. Cette fidélité à la seule cause du Québec a fait du Bloc Québécois un parti solide et organisé qui compte maintenant des milliers de militantes et de militants répartis sur l'ensemble du Québec. Fort de cette base militante ainsi que d'un appui populaire qui s'est de nouveau manifesté lors des élections de juin 1997 et à l'occasion de l'élection complémentaire dans Sherbrooke le 14 septembre 1998, le Bloc Québécois joue un rôle clef dans la mise en valeur des aspirations du Québec.

Après la quasi-victoire référendaire d'octobre 1995, il n'a pas baissé pavillon. Au lieu de plier l'échine et de rentrer chez eux, les militantes et les militants du Bloc Québécois ont gardé, comme d'autres, la flamme souverainiste bien vivante. Le Bloc Québécois continue à favoriser l'émergence de conditions gagnantes qui nous mèneront sous peu à la nécessaire souveraineté. Avec ses partenaires, le Bloc Québécois est demeuré un vigoureux défenseur des aspirations du peuple québécois, en plus de servir de lieu de réflexion et de débat démocratique incontournables pour notre société.

Riche d'une mission particulière, le Bloc Québécois est devenu au fil des années un carrefour d'idées. Sa connaissance précise de la scène fédérale, développée par près de 10 ans d'activités parlementaires, lui permet de fournir une expertise indispensable au débat sur l'avenir du Québec.

Les députés du Bloc Québécois font entendre la voix du Québec sur toutes les tribunes. Ce faisant, ils obligent les autorités fédérales à se commettre quotidiennement sur des enjeux qui concernent les gens d'ici. Par ailleurs, le Bloc Québécois porte, quand il n'en est pas à l'origine, les consensus de la société québécoise à Ottawa.

Gardien des intérêts du Québec, le Bloc Québécois est témoin des changements auxquels doivent désormais se soumettre les États souverains. Participant à des débats qui vont de la défense nationale aux droits de pêche ou de la justice aux traités internationaux, les représentantes et représentants du Bloc Québécois comprennent bien ce que signifie la gestion d'un État souverain. Ils voient l'action souvent déterminante des décisions fédérales sur presque tous les aspects de la vie québécoise. Avec le temps, les députés de ce parti

ont appris à mieux comprendre les enjeux auxquels pourra faire face le pays du Québec. Ils sentent l'urgence de la souveraineté du Québec, parce qu'ils savent l'importance de participer aux discussions internationales où l'on prend les décisions qui engagent l'avenir de tous et chacun.

Parmi ces enjeux, notons celui de la mondialisation, qui soumet les économies nationales à des impératifs nouveaux depuis une dizaine d'années. Sans contredit, cette libéralisation des échanges est un défi posé aux nations qui souhaitent prendre une part active à ces mutations profondes. Sur le plan politique, ce nouveau cadre international interpelle les États. Aux grandes tables où l'on prend des décisions dont les impacts sont importants, seuls les acteurs étatiques indépendants ont la possibilité de prendre la parole. Dans ces forums internationaux, les discussions tournent non seulement autour de questions politiques importantes, mais aussi culturelles, sociales et économiques. Le Québec doit être présent à ces tables de négociation.

Le Bloc Québécois prend part à plusieurs forums internationaux et participe au rayonnement international du Québec, dont le champ d'action reste très restreint du fait des limites qu'impose le système fédéral. À cette heure de grands bouleversements mondiaux, ce régime diminue les horizons du Québec. De nombreux exemples en témoignent.

La plupart des Québécoises et des Québécois constatent avec dépit que leurs intérêts sont mal défendus sur la scène internationale. Cette difficulté qu'ont le Québec et le Canada à cohabiter au sein d'un même État n'est fondamentalement pas le résultat d'une mauvaise foi de la part de l'un des deux partenaires. Cette constatation ne doit pas excuser l'action et le discours agressifs du gouvernement fédéral. De cette mésentente du « pacte entre les deux nations » qui accompagne la création du Canada de 1867 sont nées des visions d'avenir différentes. Depuis cette époque déjà lointaine, les volontés centralisatrices du gouvernement fédéral s'inscrivent dans un plan d'ensemble dont l'objectif ultime est de construire une seule nation d'un océan à l'autre. Bien des intellectuels canadiens utilisent le concept de Nation Building pour décrire cette aspiration. Or, une très grande majorité de Québécoises et de Québécois souscrit à une façon autre de considérer l'avenir. La plupart des Québécois veulent vivre dans une société à leur image, c'est-à-dire dans une société ouverte et pluraliste qui a dépassé depuis longtemps l'étape de la survivance et de la simple affirmation. Les Québécois forment un peuple et veulent voir leur société s'épanouir à l'intérieur d'un cadre civique où chacun a sa place. Le Bloc Québécois s'engage à appuyer le gouvernement du Québec chaque fois que celui-ci demandera d'être présent dans les forums internationaux où les intérêts du Québec sont en jeu.

Le Bloc Québécois constate qu'il est urgent de passer à l'action. Toutefois, chacun des gestes qui devront nous mener à la souveraineté pleine et entière du Québec doit s'inspirer d'une réflexion de fond sur les préoccupations de la population. C'est pour cette raison que le Bloc Québécois lançait, l'hiver dernier, les quatre chantiers de réflexion sur la mondialisation, le partenariat, la citoyenneté et la démocratie, ainsi que la défense et la promotion des intérêts du Québec.

Ces chantiers, qui ont réuni les militantes et les militants du Bloc Québécois comme celles et ceux de l'ensemble du mouvement souverainiste, ont également permis d'apprécier les opinions de participantes et participants qui n'étaient pas nécessairement associés à la cause souverainiste. Plusieurs idées soulevées lors de ces chantiers ont provoqué de vigoureux débats qui ont eu des échos significatifs sur la place publique. Il est ressorti clairement que les militantes et les militants du Bloc Québécois travaillent à construire un Québec d'ouverture, de démocratie et de progrès, un Québec souverain.

Les présentes orientations ont été grandement inspirées par les idées qui ont été discutées lors de ces chantiers. Ce texte a été soumis à l'approbation des militantes et militants lors des assemblées générales de circonscription, des assemblées régionales et à l'occasion du congrès national. À chacune de ces étapes, tous ont eu l'occasion de proposer des amendements.

Nul doute que l'apport du Bloc Québécois enrichira les réflexions sur la démarche conduisant à la naissance de notre pays et celles sur la place occupée par le Québec dans un monde qui se transforme.

A. L'ÉPANOUISSEMENT DE LA NATION QUÉBÉCOISE

A.1 UNE IDENTITÉ PUBLIQUE COMMUNE

Il ne saurait y avoir de nation québécoise s'il n'existait pas, sur le territoire du Québec, une majorité de Québécoises et de Québécois francophones ayant une langue, une culture et une histoire spécifiques, qui fondent leur identité commune. Celle-ci doit continuer à s'épanouir dans le respect du pluralisme culturel qui existe au sein de la société québécoise. Aussi, les Québécoises et les Québécois de toutes origines ont la possibilité et le devoir de participer à la préservation de la langue française, à la diffusion et à l'enrichissement de la culture québécoise et à la poursuite de l'histoire commune.

Le rôle de la langue française dans cette construction, en tant que ciment de cette citoyenneté, est capital. Il importe, en effet, que les citoyennes et les citoyens maîtrisent la langue commune pour pouvoir intervenir pleinement dans les débats publics et mieux exercer leurs droits et leurs devoirs.

Par ailleurs, le Québec ayant été fortement marqué par la France et surtout par l'Amérique, les Québécoises et les Québécois ont su établir les bases d'une culture publique commune qui tient compte d'un héritage auquel ont contribué les peuples autochtones et la présence britannique, cette dernière se manifestant en particulier dans nos institutions parlementaires.

Sans vouloir être exhaustif, l'histoire publique commune québécoise est principalement caractérisée par le fait qu'une communauté nationale canadienne issue de la France ait pris racine sur les bords du Saint-Laurent, puis fut conquise 150 ans plus tard par l'Angleterre.

Devenue colonie britannique, l'Angleterre tenta une première fois, par la Proclamation Royale de 1763, d'écraser cette nation, notamment en confinant les Canadiens au territoire de la vallée du Saint-Laurent, en remplaçant les lois civiles et criminelles françaises par les lois civiles et criminelles anglaises, en abolissant le Gouvernement royal pour implanter en lieu et place un gouvernement civil anglais et en imposant le serment du test. Cette première tentative d'assimilation de la nation canadienne à la nation britannique échoua, d'une part, parce que les Britanniques établis dans la province de Québec au lendemain de la Conquête étaient trop peu nombreux et, d'autre part, parce que la révolte qui grondera à la même époque dans les 13 colonies américaines obligera l'Angleterre à faire diverses concessions pour éviter que les Canadiens ne se révoltent avec les Américains et aussi pour que ces mêmes Canadiens aident les Britanniques à repousser l'envahisseur américain. Ce sera l'Acte de Québec de 1774 qui rétablit pratiquement les anciennes frontières de la Nouvelle-France ainsi que les lois civiles françaises, qui abolit le serment du Test et qui permet à quelques Canadiens de participer au gouvernement civil anglais.

Cependant, l'arrivée des loyalistes dans cette province au lendemain de l'indépendance américaine provoquera la division de la province de Québec pour former le Haut-Canada et le Bas-Canada ainsi que l'implantation, par l'Acte constitutionnel de 1791 d'un régime parlementaire représentatif non responsable. Les députés et citoyens patriotes ont combattu pour la démocratie et pour la reconnaissance de nos droits nationaux, mais en vain. C'est ce régime de gouvernement non responsable qui conduira les Patriotes à

prendre les armes contre les autorités britanniques. La révolte des Patriotes servira de prétexte aux autorités britanniques pour actualiser et implanter le projet d'union des deux Canada proposé par certains Britanniques depuis 1810, en vue de placer les Canadiens en état de minorité en faussant la représentation à la chambre d'assemblée. Mais bien qu'injuste pour les Canadiens s'identifiant maintenant comme Canadiens français, Louis-Hippolyte Lafontaine demande aux Canadiens d'accepter l'Union législative de 1840 afin de former une alliance avec les réformistes du Haut-Canada, notamment pour obtenir la responsabilité ministérielle et faire du français une langue officielle au même titre que l'anglais. En 1848, la responsabilité ministérielle sera acquise et le français sera reconnu comme langue officielle au même titre que l'anglais.

N'ayant plus d'objectif commun, les partis politiques se disloquent et le Canada de l'Union devient ingouvernable, puisqu'aucun parti ne parvient à obtenir la « double majorité ». En 1864, George Brown annonce que le parti des « Clear grits » qui détient la majorité dans le Haut-Canada est prêt à appuyer n'importe quel parti qui désire transformer l'union législative en une union fédérale et remplacer la représentation égalitaire à la chambre d'assemblée par une représentation proportionnelle à la population. Ce sera la grande coalition de 1864 qui conduira à l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Les « Bleus » de Cartier appuient le projet, car selon eux, l'union fédérale est le meilleur moyen de protéger la langue française et la religion catholique dans le Canada-Est; ils y voient un « pacte entre deux Nations » alors que les Rouges de Dorion y sont totalement opposés, y voyant plutôt une « union législative déguisée » qui aggravera l'état de mise en minorité des Canadiens. Ces derniers réclameront qu'on aille consulter le peuple, ce qui leur sera refusé. Une faible majorité de députés se prononceront en faveur du projet. La mise en minorité des Canadiens français se poursuivra à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, par des politiques d'immigration ne favorisant aucunement l'établissement d'immigrants francophones dans l'Ouest.

Depuis la Conquête, toutes les tentatives visant à faire reconnaître l'existence de la nation canadienne-française, et plus récemment le peuple québécois, ont échoué. De plus, à partir du régime Trudeau, le gouvernement fédéral, en refusant le biculturalisme, a continué à nier l'existence de cette nation à travers sa politique de multiculturalisme. Or, depuis la Révolution tranquille, à travers un processus qui se poursuit encore aujourd'hui et qui nécessite des efforts continus, une nation québécoise civique et inclusive se construit, allant de pair avec la diversité croissante de la société québécoise. Il est essentiel d'affirmer que la construction de cette nation valorise le pluralisme. En ce sens, l'appartenance à cette nation n'est d'aucune façon liée à une allégeance ethnique, politique ou religieuse.

élargir notre histoire commune, celle-ci incluant l'histoire spécifique de la minorité anglophone et des nations autochtones.

À cet égard, René Lévesque, en faisant du Québec le premier État en Amérique du Nord à reconnaître en son sein les nations autochtones, nous a légué la responsabilité de reconnaître leurs droits, y compris le droit à leur autonomie politique. Ce n'est que par le dialogue et dans le respect mutuel que les Québécoises et les Québécois et les nations autochtones pourront réussir à relever ce défi.

L'existence de la nation québécoise, son besoin de reconnaissance et sa volonté d'épanouissement fondent le projet politique de la souveraineté nationale du Québec. Et c'est au peuple québécois et à lui seul, par ses institutions démocratiques, à choisir son avenir. Le Bloc Québécois poursuivra la lutte pour la reconnaissance du peuple québécois et de son droit à choisir démocratiquement d'accéder à la souveraineté. Il combattra toute mesure visant à entraver cette liberté. Il revient donc exclusivement à l'Assemblée nationale du Québec d'écrire le libellé de la question référendaire et d'être la seule institution démocratique à fixer les paramètres en prévision d'un prochain référendum.

A.2 LA CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE : UNE SOCIÉTÉ TOURNÉE VERS L'AVENIR

Pendant plusieurs siècles et plus encore après la Conquête de 1760, le peuple canadien-français (qui se qualifiait de « canadien » à l'époque) a dû compter sur ses propres forces pour assurer sa survivance et résister aux multiples pressions extérieures qui agissaient de manière à l'empêcher de se projeter dans l'avenir. La langue et la religion ont joué à cet égard un rôle déterminant en tant qu'éléments rassembleurs.

Pendant ces siècles de résistance, la solidarité s'est imposée comme une condition indispensable au maintien d'une cohésion sociale qui, seule, pouvait assurer le progrès de notre peuple. Mais la situation, depuis quelques décennies, s'est radicalement transformée.

Des conditions objectives doivent aujourd'hui être réunies si la nation québécoise veut se présenter à la table des nations modernes en situation d'assumer les nouveaux défis qui se présentent à elle. La diversité des modes de vie, des croyances et des valeurs pose ces défis à l'ensemble de la société.

La citoyenneté, c'est plus que le passeport. C'est, essentiellement, le statut de membre actif de la société

politique, se traduisant notamment par le droit de vote aux élections et référendums et par l'éligibilité aux élections. C'est ce qui accorde aux individus appartenant à une même communauté politique des droits (civiques, politiques, sociaux) et des responsabilités leur permettant d'établir des rapports entre eux et avec l'État. Posséder des droits est une chose, la capacité de les exercer en est une autre. Pour exercer pleinement sa citoyenneté, un individu doit avoir les moyens de participer à la société, la possibilité de s'y intégrer et de nouer des solidarités sociales.

Au plan international, il n'existe pas encore de citoyenneté québécoise proprement dite. L'accession à la souveraineté permettra de promulguer cette citoyenneté québécoise qui garantira les mêmes droits et responsabilités que dans les autres pays démocratiques.

Réfléchissons dès maintenant aux moyens qui permettront à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec de participer pleinement à la vie et au débat démocratiques et à l'avancement de la société québécoise. Ainsi nous trouverons les conditions d'un véritable exercice de cette citoyenneté québécoise en pleine construction.

C'est sur le principe de faire partie d'une même communauté politique — États, lois, institutions, etc. — dont le français est la langue nationale commune que doivent s'établir ces relations civiques favorisant l'exercice des libertés et des droits fondamentaux par chaque citoyenne et par chaque citoyen du Québec. Il est alors possible de dessiner un avenir commun fondé sur des choix de société partagés, ce qui nécessite un renforcement de la vie démocratique.

Il importe donc de préciser les composantes du cadre civique commun et de définir des balises pour transformer nos institutions et les adapter à cette diversité croissante. On peut discuter des modalités, mais les principes doivent être le reflet d'un Québec moderne et porteur d'avenir.

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec peut inspirer le cadre de référence que doit partager l'ensemble des citoyens. Cette Charte précise en effet que « les libertés et les droits fondamentaux s'exercent dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec ». Pour le Bloc Québécois, ces libertés et ces droits fondamentaux sont garantis par la volonté collective des Québécoises et des Québécois; les individus et les institutions doivent se reconnaître aussi solidaires et responsables de favoriser l'exercice de ces droits et libertés par toutes et tous.

La citoyenneté étant le statut par lequel, au-delà des distinctions sociales, ethniques et religieuses, tous les citoyens adhèrent à une même communauté politique et ont le droit de participer en toute égalité à un devenir commun, on comprendra l'importance de développer des espaces d'exercice de citoyenneté exempts d'ambiguïté. Dans le cadre canadien, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver, par exemple, avec les drapeaux, le passeport et le serment d'allégeance nécessaire à l'obtention de la citoyenneté. Les organismes communautaires, en particulier ethnoculturels, financés par deux ordres de gouvernement et soumis à des règles et à des politiques parfois contradictoires, souvent concurrentes, sont quotidiennement confrontés à ces ambivalences. La souveraineté du Québec sera un formidable moyen pour contribuer à lever ces ambiguïtés.

Le Bloc Québécois constate que la condition de citoyen englobe un ensemble de réalités particulières (travail, conditions de vie, famille, appartenances diverses, etc.). La construction d'une citoyenneté québécoise suppose une vision globale et articulée des enjeux qui dépasse les approches traditionnelles. Dans la vie du parti, dans la structure de ses instances, cette approche devra se traduire par une pratique appropriée. Dans son action et ses prises de position, le Bloc Québécois fera connaître et assurera la promotion de ses positions en matière de citoyenneté, de culture et de langue.

La reconnaissance du statut de citoyen va de pair avec la lutte à la discrimination et au racisme, lutte que le Bloc Québécois, ses militantes et ses militants ainsi que son aile parlementaire continueront à mener. Le Québec souverain devra par ailleurs adopter une politique favorisant l'immigration et l'intégration en régions.

A.3 L'URGENCE DE LA SOUVERAINETÉ

Alors que le Québec tente depuis quelques décennies de construire une identité québécoise publique commune, le Canada et ses politiques centralisatrices définissent le Québec comme une simple province où vit une communauté ethnique majoritaire de langue française. Il se refuse clairement à reconnaître l'existence d'un peuple québécois au sens inclusif et sa culture, réduisant dans cette optique la culture québécoise au rang de simple composante régionale de la culture canadienne ou encore à sa seule composante canadienne-française.

En dépit de toutes les volontés, tant individuelles que collectives, qui s'activent avec ardeur à la construction de cette citoyenneté québécoise moderne et ouverte, les contraintes liées au statut de simple province rendent impossible la pleine réalisation de cet objectif.

De fait, ce à quoi nous assistons, c'est à la volonté de l'État fédéral de mettre en place une identité canadienne, ce que les Canadiens appellent « Nation Building ». Cette démarche pourrait être légitime si elle n'empêchait pas, au même moment, la construction du Québec, tel que le peuple québécois la souhaite.

Pendant que le Canada se donne les coudées franches pour compléter son projet de pays, le Québec se retrouve toujours plus à l'étroit dans un système politique qui lui est imposé contre sa volonté. Depuis plusieurs décennies, les Québécoises et les Québécois sont toujours plus nombreux à constater que seule la souveraineté permettra le plein épanouissement du peuple québécois dans tous les domaines.

La citoyenneté québécoise s'est édifiée depuis 40 ans autour de grandes lignes de force comme le respect des droits et libertés, la protection et la promotion d'un espace public ayant le français comme langue commune, la recherche d'un équilibre entre les droits individuels et les droits collectifs, mais aussi la mise en place d'instruments de croissance publics ou privés et l'établissement de politiques progressistes pour une plus grande justice sociale.

De manière de plus en plus marquée, l'action fédérale a pour effet d'ethniciser le discours politique et d'augmenter les risques de clivage entre les citoyennes et les citoyens. C'est ainsi qu'une véritable politique de la citoyenneté québécoise ne peut connaître son aboutissement dans le cadre fédéral.

Les défis de la démocratie et de la citoyenneté ne pouvant être résolus à la pièce, le Québec, dans ce domaine comme dans les autres, doit disposer de tous ses outils pour atteindre tous ses objectifs, c'est-à-dire accéder à sa pleine souveraineté.

B. UNE DYNAMIQUE SOCIALE ORIGINALE ET RENOUVELÉE

B.1 LE CHOIX DU PROGRÈS ÉCONOMIQUE, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

On ne peut détacher l'exercice de la citoyenneté et le cheminement du peuple québécois vers la

souveraineté des problèmes de pauvreté, de chômage et d'intégration. Dans des pays pourtant développés, la conjoncture reste difficile pour bien des citoyennes et des citoyens. Les transformations de l'économie et l'amenuisement de la marge de manœuvre traditionnelle des États peuvent générer des écarts importants entre les groupes sociaux; la souveraineté du Québec devra contrer ces écarts.

Le Québec a fait le choix du progrès, d'un progrès qui, tout en tenant compte de la croissance économique et de l'avancement technologique, fait référence au développement économique, social et culturel. Ce progrès doit permettre aux citoyennes et aux citoyens de mieux comprendre la nature qui les entoure. La société au sein de laquelle ils vivent les renvoie à leur capacité d'agir pour assurer la protection et le renouvellement des ressources dont ils disposent.

Des politiques de redistribution du revenu sont essentielles, mais le premier moyen pour participer à la création et à la redistribution de la richesse, c'est l'emploi. Même si cette réalité est en mutation profonde, l'emploi constitue une condition majeure d'intégration à la société ainsi qu'un facteur essentiel à la réalisation personnelle. Il est une condition indispensable à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. La pauvreté, le chômage, le sous-emploi, l'insécurité économique et sociale conduisent trop souvent à l'exclusion de cette citoyenneté. Ce déficit d'espoir pave le chemin à la maladie physique et mentale, à la violence, à l'alcoolisme, aux toxicomanies et au suicide.

L'exclusion a un prix énorme, d'abord pour celles et ceux qui la vivent, mais aussi en rentrées fiscales réduites, en chiffres d'affaires diminués, en conditions de travail plus difficiles. Les assistés sociaux, les chômeurs, les femmes et surtout les mères monoparentales, les jeunes, les enfants, sans omettre les populations des régions à faible densité et les personnes issues de l'immigration en sont les premières victimes. La pauvreté crée dans son sillage de nombreux drames humains et engendre des problèmes et des coûts sociaux qui interpellent notre société et nos gouvernements. L'emploi à un salaire décent doit devenir une priorité pour toute société démocratique comme le Québec. Assurer un bon revenu et une bonne qualité de vie à toutes les Québécoises et à tous les Québécois doit devenir le premier objectif social d'un Québec souverain.

Tout pays, et c'est particulièrement vrai des pays à économie ouverte comme celle du Québec, doit se préoccuper de sa position sur le plan de la concurrence internationale s'il souhaite relever à long terme le

niveau de vie de sa population et assurer la croissance d'emplois productifs et de qualité. L'éducation et la formation sont des facteurs primordiaux dans toute stratégie pour demeurer compétitif au plan international. Le développement de l'entrepreneuriat est aussi un excellent moyen d'encourager l'esprit de créativité et le génie qui caractérisent les Québécoises et les Québécois.

Le principal défi auquel doit répondre le Québec, à l'instar de toutes les sociétés développées, est celui d'agir de sorte que la croissance économique et les gains de productivité ne se traduisent plus, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, en termes de pertes d'emplois.

L'ensemble des acteurs économiques et sociaux partagent des responsabilités dans la recherche de solutions novatrices. Il est fondamental, comme le souligne le dernier rapport du Bureau international du travail (1998-1999), que notre système de formation professionnelle et continue s'appuie sur le partenariat social entre les employeurs, qui sont les utilisateurs des qualifications, les travailleuses et les travailleurs, qui bénéficient de la formation, et le gouvernement, qui fournit le cadre dans lequel la formation s'inscrit. L'un des avantages du partenariat social dans le domaine de la formation est qu'il contribue à la production d'informations plus réalistes sur les besoins de compétences. La décentralisation et la consultation des gens du milieu, notamment en matière de formation, présente le même avantage.

Une stratégie pour l'emploi ne peut être mise en vigueur que si elle fait l'objet d'un consensus social fort. Or, dans le cadre pancanadien actuel, il est impensable que les différents acteurs sociaux dégagent la cohésion nécessaire à la mise en place d'une véritable politique de création d'emplois. Les causes en sont connues : la multiplicité des paliers gouvernementaux; la concurrence et le chevauchement des initiatives; les diversités des situations, des intérêts, des visions et des priorités. On a souligné l'importance stratégique de l'éducation et de la formation dans le cadre d'une politique d'emploi. Tous les acteurs et les institutions responsables dans ces domaines étant de compétence québécoise, toute politique cohérente exige l'intégration de l'ensemble des outils dans ce domaine sous la responsabilité de l'État québécois. Dans les faits, cependant, Ottawa et sa vision centralisatrice interdisent cette intégration. De plus, une stratégie pour l'emploi implique également une réforme de l'organisation du travail. Au cours des 25 dernières années, l'augmentation de la productivité fut le résultat d'investissements majeurs dans des nouvelles techniques de production exigeant beaucoup moins de travailleurs. Le Bloc Québécois estime qu'une politique de réduction du temps de travail, adaptée aux différents secteurs de l'économie, doit être instaurée par l'État.

La responsabilité de l'État du Québec, comme de tout État dans une société démocratique, consiste à dynamiser la croissance tout en réduisant les inégalités et les exclusions, dans le respect de l'environnement. Cela suppose de limiter le rôle de l'État quand il étouffe l'initiative individuelle ou collective et de le renforcer quand il crée les conditions pour que l'initiative privée soit efficace et quand il limite les effets pervers des lois du marché. En ce qui concerne la fiscalité, la même approche doit prévaloir : il faut assurer le financement des services publics dont veulent se doter les citoyennes et citoyens, stimuler la croissance de l'économie et de l'emploi et partager équitablement la richesse.

Favoriser l'économie et l'emploi n'est pas incompatible avec une protection sociale adéquate. En effet, les pays de l'OCDE ayant les plus forts degrés d'ouverture au commerce international sont aussi ceux où l'État joue un rôle majeur. Une protection sociale bien pensée et équilibrée peut devenir un élément de compétitivité, parce qu'elle assure une grande flexibilité de la main-d'œuvre en échange d'une certaine sécurité économique. Socialement et économiquement, elle est indispensable au renouvellement du contrat social. Le Bloc Québécois mènera une réflexion approfondie sur les tenants et aboutissants de la mise en place de mesures de type de revenu minimum garanti.

Quand il intervient, l'État doit le faire avec des moyens législatifs souples afin de prévenir la précarité d'emploi et civiliser les nouvelles formes de travail de sorte que celles et ceux qui vivent la précarité soient utilisés au meilleur de leurs compétences au lieu d'être uniquement des éléments de flexibilité à bas coût pour l'entreprise. L'État doit établir des politiques incitatives afin que les employeurs développent des emplois à long terme. De même, l'ensemble des lois sociales doit être revu et adapté aux nouvelles réalités du marché du travail, en particulier le travail à temps partiel, le travail saisonnier et le travail autonome, pour répondre aux objectifs de sécurité économique pour lesquels ces lois ont été adoptées. Sur la scène fédérale, cette inadéquation apparaît clairement lorsqu'on analyse, par exemple, la loi de l'assurance-emploi qui, tout en diminuant la couverture de tous les cotisants, pénalise encore plus les jeunes, les nouveaux arrivants, les femmes, les travailleurs autonomes et les travailleurs saisonniers.

Le Bloc Québécois entend poursuivre la lutte pour améliorer l'accès, la couverture et les prestations du régime d'assurance-emploi et pour que soient abolies les clauses discriminatoires dans le régime d'assurance-emploi, en particulier pour les jeunes et les femmes, les travailleurs autonomes, les employés à temps partiel, les travailleurs saisonniers ainsi que les nouveaux arrivants.

Le Bloc Québécois appuie les jeunes dans leur lutte pour l'abolition des clauses discriminatoires à leur égard sur le marché du travail. En ce sens, le Bloc Québécois exige du gouvernement fédéral qu'il légifère pour éliminer ces clauses. Il lutte également contre la discrimination faite aux travailleurs sous compétence fédérale qui ne bénéficient pas d'une loi anti-briseurs de grève.

Les Québécoises dont les conditions de travail relèvent de la compétence fédérale sont devenues des citoyennes de deuxième classe parce qu'elles n'ont pas les mêmes protections sociales que les autres Québécoises. Ceci est particulièrement vrai dans les dispositions sur le retrait préventif et les congés de maternité. Le Bloc Québécois combattra ces clauses discriminatoires pour ces femmes.

Il est clair que l'État québécois ne dispose pas de tous les outils nécessaires lui permettant d'aller de l'avant dans son engagement de solidarité sociale auprès des populations fragilisées par la conjoncture actuelle, et notamment d'envisager de nouvelles mesures du type de revenu national garanti. Le Bloc Québécois réclame donc le transfert au Québec des fonds consacrés aux politiques familiales et au soutien du revenu des personnes sans emploi afin de consolider la politique québécoise de lutte à la pauvreté. Le Bloc Québécois continue d'exiger que le Québec reçoive sa juste part des dépenses structurantes faites par le gouvernement fédéral. Le Bloc Québécois fera partie de la bataille visant à réparer les iniquités dont le Québec fait l'objet au chapitre des dépenses fédérales en recherche et développement, en achat de biens et services, dans le secteur de la défense et de l'aide publique au développement international.

Le Bloc Québécois travaillera dès maintenant à créer un consensus chez les principaux acteurs de la société québécoise pour la création d'une caisse québécoise d'assurance-emploi administrée conjointement par les travailleurs, les employeurs et le gouvernement.

Les Québécois, comme les autres peuples du monde, sont par ailleurs très préoccupés par les phénomènes comme l'effet de serre, le réchauffement de la planète, les changements climatiques, la multiplication des catastrophes naturelles et l'exploitation effrénée des richesses naturelles à l'échelle planétaire. Le Bloc Québécois verra à porter les préoccupations environnementales des Québécois à l'échelle internationale en collaboration avec le gouvernement du Québec.

B.2 UN MODÈLE PROPRE AU QUÉBEC

Le Québec s'est doté d'une dynamique sociale et économique propre pour relever les défis du progrès dans un univers en changement constant.

Au Québec, les activités économiques, sociales et culturelles sont gérées d'une façon bien particulière, puisque tant l'État québécois que les acteurs sociaux et les milieux communautaires y contribuent de diverses manières. C'est ce qu'on appelle le modèle québécois. Réduire son originalité à la place qu'occupe l'État dans la société québécoise ne lui rend pas justice.

Ce modèle s'est construit d'abord autour de nos grandes institutions économiques publiques (Société générale de financement, Caisse de dépôt et placement...) et privées (Desjardins, Fonds de solidarité des travailleurs et travailleuses de la FTQ, Fondation de la CSN, etc.). Ces institutions contribuent au développement du très fort secteur privé québécois, à une politique d'accueil des investissements étrangers, au développement du secteur des nouvelles technologies et à la protection des emplois en cas de graves difficultés. Ces institutions demeurent toujours aussi importantes et ce n'est pas par hasard si elles sont régulièrement attaquées par le gouvernement fédéral (loi S-31, baisse des plafonds de cotisation aux fonds de travailleurs).

Cependant, le modèle québécois s'est sérieusement raffiné au fil des ans. Il agit à tous les niveaux, national, régional et local, mais n'a généralement pas de caractère institutionnalisé, comme on peut le retrouver ailleurs. Loin donc d'être figé, il s'est constamment adapté aux réalités d'un Québec en pleine transformation. Par exemple, les nouvelles pratiques de concertation et de partenariat social qui se sont développées depuis une vingtaine d'années constituent une composante majeure d'un dialogue entre l'État et la société civile afin de rendre possible la mise en œuvre de stratégies partagées de développement économique et social. La présence des groupes communautaires au sommet sur le devenir économique et social du Québec de 1996 est révélatrice à cet égard, d'autant plus qu'il s'agissait d'une première. Cela permet de renforcer la démocratie et d'arrêter nos choix collectifs de manière plus transparente, en tenant compte de tous les intérêts présents dans la société.

La concertation est un moyen. Elle ne nie pas l'existence de divergences, tant d'intérêts que de points de vue. Elle permet de chercher à les surmonter. En ce sens, en favorisant la participation et le partenariat social, la

concertation en appui au travail des élus, dont les députés, fait vraiment partie de la dynamique politique de toute société authentiquement démocratique.

Pour faire face aux défis de la mondialisation tout en maintenant des normes sociales élevées, le modèle québécois constitue sans contredit un atout. Si les nouvelles règles du commerce international diminuent le recours aux outils traditionnels d'un État, elles restreignent aussi la capacité d'une société de se doter d'une dynamique sociale originale. Le Bloc Québécois s'engage à encourager toute initiative visant à protéger les droits sociaux des citoyens menacés par la mondialisation du commerce.

B.3 LA SOUVERAINETÉ : POUR LE PROGRÈS ET LA SOLIDARITÉ

Sans écouter le Québec, le Canada fonce et prend tous les moyens pour se forger une identité unique en refusant de reconnaître l'existence de l'identité québécoise. Ainsi, le gouvernement fédéral, par le biais de son pouvoir général de dépenser et par l'utilisation de son pouvoir résiduaire prévu à la constitution, intervient dans des domaines qui ne relèvent pas de sa responsabilité. Il invoque aussi les impératifs que lui impose le nouvel ordre économique mondial pour se donner la légitimité d'intervenir dans tous les aspects de la vie économique, sociale et culturelle au Canada.

En signant l'entente-cadre sur l'union sociale, les provinces (à l'exception du Québec qui l'a refusée) ont reconnu principalement que le gouvernement fédéral a maintenant un rôle majeur à jouer en termes de coordination et d'administration dans les domaines relevant de la compétence exclusive des provinces. Ottawa dispose dorénavant de tous les outils nécessaires pour une réorganisation progressive des secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux, selon des normes pancanadiennes.

Il est frappant de constater l'importance sans cesse croissante accordée par le gouvernement fédéral à l'élaboration de normes à travers tout le Canada, ce qui se traduit, dans plusieurs domaines, par des collisions frontales entre cette volonté canadienne et les aspirations fondamentales du Québec, maintes fois affirmées par ses gouvernements successifs.

L'économie du Québec, déjà fortement axée sur le savoir, la haute technologie et l'exportation, souffre de politiques fédérales tantôt néfastes, tantôt contradictoires, tantôt dédoublant ce qui se fait déjà. Le statut de province ne permet pas au Québec d'intégrer et d'utiliser au maximum ses ressources.

La culture québécoise doit actuellement se fondre dans une politique pancanadienne d'uniformisation relevant davantage de la propagande que du soutien aux arts. Au moment où s'enclenche dans les forums internationaux une bataille cruciale pour la diversité culturelle, le Québec ne maîtrise pas l'ensemble des outils, tant politiques que financiers et structureaux, dont il aurait besoin.

Déjà mis à mal par les compressions fédérales, le système québécois d'éducation doit faire face à l'uniformisation canadienne, dont les objectifs sont souvent en contradiction avec les siens, aux chevauchements fédéraux, au gaspillage des ressources. Le débat sur les bourses du millénaire n'en est qu'un exemple.

Depuis le rapatriement de la Constitution en 1982, on assiste à une accélération du processus de centralisation des décisions au niveau fédéral. Par ailleurs, les régions du Québec aspirent à une décentralisation des pouvoirs qui leur permettrait de rapprocher les décisions de leurs citoyennes et citoyens. Les souverainistes partagent ces aspirations qui sont malheureusement limitées par la structure politique fédérale actuelle. Cette décentralisation ne pourra se réaliser complètement que dans un Québec souverain, même si l'impossibilité actuelle de compléter cette réforme attendue impatientement laisse encore aujourd'hui les régions privées des véritables moyens nécessaires à leur développement.

Une des raisons de l'ambition du gouvernement fédéral de s'immiscer dans les champs de compétence québécoise vient de l'importance des surplus budgétaires qu'il dégage depuis quelques années. L'existence de ces surplus est la preuve que ses moyens fiscaux sont démesurés par rapport à ses responsabilités et impose un fardeau fiscal alourdi inutilement aux contribuables. Cette situation intolérable a des conséquences, en particulier sur la capacité de l'État du Québec, dispensateur de la presque totalité des services directs à la population, d'assumer avec toutes les ressources nécessaires ses responsabilités.

Le Bloc Québécois s'oppose par tous les moyens, dans son action parlementaire, à la propension du gouvernement fédéral à multiplier les programmes et à dépenser dans des champs de compétence qui ne sont pas les siens.

Le Bloc Québécois exige la tenue d'une large consultation publique sur l'utilisation des importants surplus budgétaires fédéraux et fait pression pour que le Québec en reçoive sa juste part.

Le Bloc Québécois exige un allégement substantiel du fardeau fiscal des familles à revenu moyen. L'essentiel des réductions de taxes et d'impôts doit profiter à cette catégorie de contribuables. Ce sont les familles à revenu moyen qui ont fait les frais des coupures du gouvernement fédéral dans les programmes sociaux depuis 1994. Coupures qui ont dégagé des surplus budgétaires qu'il utilise à des fins partisans. Le Bloc Québécois réclame au ministre des Finances une réforme de la fiscalité, dont la première mesure sera l'indexation des tables d'impôts. Le Bloc Québécois réclame également la modification des statuts des fiducies familiales qui permettent de reporter sur une autre génération le paiement de l'impôt ainsi que le transfert dans des paradis fiscaux indus des impôts des corporations redevables à l'État.

De plus, le Bloc Québécois exige du gouvernement fédéral qu'il modifie les règles d'admissibilité à l'assurance-emploi et qu'il cesse d'utiliser à d'autres fins des sommes qui sont destinées à la caisse d'assurance-emploi.

Par ailleurs, le Bloc Québécois travaillera en collaboration avec le Québec pour la récupération des sommes dues par le gouvernement fédéral pour l'harmonisation de la TPS et de la TVQ. De plus, le Bloc Québécois se joindra à l'Assemblée nationale du Québec en vue d'adopter les mesures nécessaires pour récupérer entièrement le champ fiscal actuellement occupé par le gouvernement fédéral, prélever tous les impôts sur son territoire et rembourser par la suite le gouvernement fédéral pour les services dispensés au Québec et qui sont clairement identifiés sous sa compétence dans la Constitution canadienne et, si nécessaire, pour tenir un référendum.

Pour que le Québec puisse intégrer l'ensemble de ses politiques, pour qu'il puisse récupérer l'ensemble des moyens nécessaires à leur mise en œuvre, pour que ces moyens et ces politiques puissent traduire la manière québécoise de faire et épouser les lignes de force d'un développement que nous aurons collectivement choisi, la nécessité de la souveraineté s'impose comme jamais.

De même, pour établir une véritable politique de développement économique et social, seule capable d'assurer un meilleur filet de sécurité sociale, il est devenu impératif que le gouvernement du Québec soit le seul qui puisse concevoir et mettre en œuvre une telle politique. La souveraineté du Québec est un élément déterminant pour atteindre cet objectif.

D'ici l'avènement d'un Québec souverain, les Québécoises et les Québécois vont continuer de construire une société originale. Le Bloc Québécois doit jouer un rôle de premier plan pour promouvoir et défendre les intérêts du Québec. Il devra continuer son important travail de rappel constant des demandes traditionnelles du Québec : le retrait total du gouvernement fédéral de l'ensemble des compétences exclusives du Québec et la récupération de sa juste part de tous les programmes fédéraux.

B.4 DES PRATIQUES DÉMOCRATIQUES PLUS OUVERTES

La participation des citoyennes et des citoyens est au cœur de la vitalité démocratique. Débattus au préalable et entérinés collectivement, des objectifs deviennent ainsi largement partagés et les conditions pour qu'ils soient atteints ont davantage de chances d'être réunies.

Comme ailleurs dans le monde, les attentes sont nombreuses au sein de la population québécoise pour une plus grande participation à la vie publique. Les citoyennes et les citoyens revendiquent des rapports plus directs avec la classe politique davantage fondés sur la consultation, le partage de l'information et l'accès élargi à la discussion.

Conscients de cette réalité, le Bloc Québécois et son aile parlementaire ont toujours cherché à multiplier les occasions de consultation et d'échange avec les citoyennes et les citoyens ainsi qu'avec les acteurs sociaux (organisations patronales et syndicales, groupes de femmes et de jeunes, organismes communautaires, milieu institutionnel).

Le Bloc Québécois veut maintenant systématiser, dans un souci de transparence et de démocratie, ses rapports avec la société civile et s'engage à mettre en place un mécanisme permanent de consultation sur les enjeux socioéconomiques. Ce mécanisme permettra aussi aux acteurs sociaux d'interpeller le Bloc Québécois sur les sujets qui les préoccupent.

B.4.1 UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ÉLARGIE

Le Québec a su développer depuis 20 ans un modèle unique fondé sur un dialogue constant entre l'État et la

société civile, par la consultation publique et par la concertation. Des sommets, des forums régionaux ou sectoriels, des organismes locaux ou régionaux de développement favorisent ce dialogue.

Cette démocratie participative peut être renforcée de deux façons : en précisant les règles de la consultation et de la concertation et en donnant les moyens à ceux et celles qui n'en ont pas de participer à ce dialogue social. La consultation et la concertation doivent intervenir avant et après la décision, celle-ci demeurant par ailleurs le fait des élues et élus, imputables devant l'ensemble de la population.

Pour permettre aux individus et aux groupes d'avoir l'initiative de débats publics qui permettent d'animer notre vie démocratique, le Bloc Québécois considère que le droit d'initiative, mesure qui existe dans près de la moitié des États américains ou encore en Suisse, devrait être instauré dans un Québec souverain. Cette mesure permet à un nombre déterminé de citoyennes et de citoyens qui signent une pétition, d'organiser des référendums sur des sujets précis, sur des projets de loi ou sur des traités internationaux d'importance exceptionnelle. La loi garantira que, dans l'esprit de la *Loi sur le financement électoral*, seules les personnes ayant le droit de vote pourront financer les campagnes de recherche de signatures. Les référendums seront tenus dans l'esprit de la démocratie québécoise, selon les principes de la *Loi sur les consultations populaires*, dont le contrôle des dépenses et le caractère consultatif du processus, l'Assemblée nationale conservant le pouvoir de décision.

Une véritable décentralisation politique sera de nature à rapprocher les citoyennes et les citoyens des lieux de décision. Dans son rôle de partenaire, l'État réduit le degré de centralisation du pouvoir en s'employant à accorder de plus grandes responsabilités aux communautés régionales et locales. Cette décentralisation constituera alors un élément essentiel de la démocratie participative dans le cadre d'un Québec souverain.

B.4.2 UNE DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE RENFORCÉE

Le rapport entre l'ensemble des citoyens et des citoyennes, leurs représentants et leur gouvernement se joue au sein de la démocratie représentative.

Le renforcement des pratiques démocratiques est une condition essentielle pour rétablir la confiance des citoyennes et des citoyens à l'égard de leurs institutions politiques. Dans la mesure où ces attentes resteront insatisfaites, il ne faudra pas s'étonner de la montée du cynisme qui discrédite déjà largement la classe

politique. Le problème est plus criant encore lorsqu'une société transmet à ses jeunes ce cynisme qui, dans une large mesure, mène à sa paralysie.

À titre d'exemple, la faiblesse de la *Loi sur le financement des partis politiques* sur la scène fédérale n'aide certainement pas à cultiver la confiance envers cette démocratie. À cet effet, le Bloc Québécois continuera la lutte pour faire adopter une loi fédérale s'inspirant de la loi québécoise sur le financement des partis politiques.

La démocratie représentative doit être renforcée. Notre régime démocratique repose sur la représentation et sur la confiance que la population accorde à nos institutions. Dans ce cadre, il faut rendre nos institutions politiques plus représentatives de la diversité de la population québécoise. Un certain nombre de propositions ont été présentées, telle qu'une réforme du mode de scrutin qui introduirait des éléments de proportionnelle. Ces propositions pertinentes méritent d'être débattues plus en profondeur. Le Bloc Québécois poursuivra la réflexion sur la démocratisation des institutions politiques et sur les moyens d'assurer qu'elles reflètent la diversité québécoise.

Il importe que celles et ceux qui ont la charge de représenter leurs concitoyennes et leurs concitoyens jouissent des meilleurs outils pour s'acquitter de cette importante fonction. Ils sont au coeur des débats qui permettent de déterminer le bien commun.

Le Bloc Québécois est convaincu que la confiance des citoyennes et des citoyens envers leurs représentantes et représentants se trouvera renforcée par l'atteinte d'un nouvel équilibre permettant au député d'exprimer de façon plus libre les attentes de ses électrices et électeurs ou ses valeurs morales par rapport aux orientations du parti dont il est aussi un porte-parole. Cet équilibre doit être atteint sans sacrifier d'aucune façon le droit du citoyen à ce que son représentant vote selon les engagements formels pris par son parti lors des élections générales. Cette recherche d'équilibre est délicate, elle doit aller de pair avec la nécessaire cohésion au sein de l'aile parlementaire. En conséquence, le Bloc Québécois propose l'assouplissement de la discipline de parti au sein de l'aile parlementaire dans les limites du cadre suivant : promotion de la souveraineté du Québec, respect de la déclaration de principes du Bloc Québécois et des engagements électoraux du parti.

Il serait possible de faire un premier pas rapidement sur la scène fédérale pour améliorer le degré de

représentativité des élus en s'assurant d'une meilleure représentation des femmes au Parlement et même en visant la parité entre les hommes et les femmes. Conscient qu'il n'existe pas de consensus à ce sujet, le Bloc Québécois croit néanmoins qu'il s'agit d'un objectif à atteindre et travaillera à faire partager sa réflexion. Comme il s'agit d'une responsabilité particulière des partis politiques, le Bloc Québécois, de concert avec des groupes intéressés par la question, réfléchira aux objectifs à atteindre, aux étapes à franchir et aux moyens d'y arriver. Des mesures législatives incitatives seront nécessaires. Une approche pragmatique permettra, à chaque élection, d'approcher, puis d'atteindre la parité.

B.5 LA SOUVERAINETÉ, UN PROJET DÉMOCRATIQUE

La principale limite que pose le fédéralisme canadien au renforcement de la démocratie est qu'il empêche de fonder en droit une citoyenneté québécoise. Cet empêchement limite la capacité de la société québécoise de relever totalement le défi de la démocratisation de ces institutions, puisque démocratie et citoyenneté sont intimement liées.

Le Canada poursuit sa construction. Ce processus est cependant marqué par un refus de reconnaître son identité. En parallèle, dans son propre développement, la société québécoise se heurte de plus en plus souvent et de façon de plus en plus brutale à cette construction de l'État canadien. Le Québec s'y trouve embarqué sans son consentement, ce qui est une atteinte aux instruments de sa propre construction et au respect de sa vie démocratique. Cette construction canadienne, présentée comme un statu quo politique, n'a jamais été soumise au débat démocratique.

Au plan international, le Québec souffre d'un déficit démocratique. En effet, le Canada, qui ne reconnaît même pas le peuple québécois, représente le Québec aux différentes tables où se négocient les nouvelles règles du jeu auxquelles la population québécoise bon gré mal gré sera soumise.

La souveraineté du Québec, condition essentielle à l'accès des citoyennes et des citoyens du Québec aux négociations internationales, devra s'accompagner d'une vigilance de l'État québécois pour éviter les dérapages comme celui du projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (ami).

La souveraineté du Québec aura comme conséquence de rapprocher des citoyennes et des citoyens les enjeux internationaux souvent perçus comme éloignés des gens, mais dont les effets sur leur vie sont quotidiens, et de leur permettre d'en débattre démocratiquement. Le gouvernement fédéral néglige totalement de consulter les sociétés civiles québécoise et canadienne sur ces questions capitales. La souveraineté ouvre un espace démocratique dans lequel doit s'insérer la société civile.

Pour préparer l'avenir, le Bloc Québécois s'engage à mettre en place un comité de réflexion et d'action stratégique sur la constitution, composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes, formé de parlementaires et de non-parlementaires et comprenant des Québécois d'origines et de milieux divers en vue de réfléchir sur les orientations fondamentales et le contenu général d'une future constitution d'un Québec souverain. Une telle constitution devrait notamment favoriser une démocratie participative élargie et une démocratie représentative renforcée pour le Québec.

C. LE PARTENARIAT : UN JEU OUVERT

La proposition de partenariat fait depuis longtemps partie de la démarche souverainiste. Cette ouverture au partenariat doit être comprise dans la perspective d'un approfondissement de notre vie démocratique. En effet, la proposition de partenariat fait la preuve que le projet souverainiste s'inscrit dans une démarche qui tient compte des intérêts de tous.

C.1 UNE FORME À PRÉCISER PAR LA NÉGOCIATION

Le Bloc Québécois estime qu'il est dans l'intérêt du Québec et du Canada d'établir un partenariat économique et politique et se prononce résolument en faveur d'une telle entente entre pays souverains.

Le Bloc Québécois constate qu'il n'est pas opportun de déterminer maintenant le modèle de partenariat qu'il convient de privilégier. Il serait approprié d'avancer plusieurs formes de partenariat. Il peut s'agir d'une intégration économique non officielle, d'une union économique, d'une union économique avec accords politiques sectoriels, ou encore d'un arrangement politique semblable à celui de l'Union européenne. De toute manière, le meilleur modèle sera celui qui sera adopté par les deux parties, au terme d'une négociation

où les intérêts de tous auront été pris en compte.

Quelle que soit la nature du modèle de partenariat adopté, il faudra accorder une grande attention aux intérêts des minorités linguistiques et culturelles. Le respect des droits de la minorité anglophone du Québec et des communautés acadiennes et francophones du Canada devrait figurer au cœur des négociations entre le Québec et le Canada. C'est pourquoi il sera nécessaire d'envisager la possibilité de mettre sur pied une commission bilatérale de vigile indépendante, chargée de faire des recommandations sur la façon d'assurer la protection des droits des minorités linguistiques et culturelles.

Il faut aussi garantir le respect et la protection des droits des nations autochtones vivant sur les deux territoires. C'est la raison pour laquelle il faudrait envisager la possibilité d'assurer, conjointement avec les Canadiens, là où elle existe toujours, la responsabilité de fiduciaires à l'égard des nations autochtones vivant sur les deux territoires, tant que nous n'avons pas convenu avec elles d'un arrangement mutuellement considéré comme plus avantageux et de garantir la libre circulation des autochtones appartenant à ces nations.

C.2 L'OBLIGATION DE NÉGOCIER

L'Avis de la Cour suprême portant sur l'accession du Québec à la souveraineté souligne que le Canada aura l'obligation de négocier avec le Québec après un OUI au référendum. Les Canadiens devront, en outre, négocier les conditions de la succession d'État en tenant compte des intérêts des Québécois, des Canadiens, des minorités linguistiques et culturelles et des nations autochtones. Ils devront tenir compte de l'union économique en place depuis le début de la fédération canadienne.

Si le Québec faisait une proposition en ce sens, une proposition qui tiendrait compte de l'union économique, des intérêts des Canadiens, de ceux des minorités linguistiques et culturelles et des nations autochtones, les Canadiens auraient l'obligation de négocier la proposition de partenariat qui leur aurait été faite.

Le Bloc Québécois, de par sa position stratégique à la Chambre des communes, est bien placé pour poursuivre le dialogue avec le Canada en concertation avec les partenaires souverainistes. À cet effet, il instituera des mécanismes formels de consultation et de discussion. Ces canaux de communication pourront prendre la forme, notamment, de bulletins de liaison, de rencontres annuelles avec des intervenants

canadiens et de discussions coordonnées par l'aile parlementaire.

Le Bloc Québécois constate que, même sans entente avec le Canada, le Québec devenu souverain serait viable, prospère et ouvert sur le monde. L'importance de l'axe commercial nord-sud par rapport à l'axe est-ouest rend le Québec plus libre de ses choix. D'autres alliances sont possibles, notamment au sein de l'Amérique du Nord ou des Amériques dans leur ensemble. D'ailleurs, des possibilités nouvelles de développements découleront de l'intégration économique des Amériques que l'existence d'une monnaie unique pourrait grandement favoriser.

C.3 UNE MONNAIE UNIQUE DES AMÉRIQUES

Dans le contexte de la mondialisation des marchés et de la spéculation accrue qui caractérise les économies modernes, la politique monétaire de bien des pays se trouve fragilisée et peut devenir inefficace, voire nuisible à l'économie et au commerce de ces mêmes pays. C'est pourquoi le Bloc Québécois a lancé un débat sur la possibilité d'adopter une monnaie commune en Amérique du Nord, puis dans les trois Amériques. Bien que le gouvernement fédéral ait rejeté cette idée, il n'en reste pas moins que le débat est maintenant lancé au Canada... grâce aux souverainistes.

Un danger guette le Québec et le Canada : celui de la dollarisation de l'Amérique latine, ce qui nous laisserait isolés face aux États-Unis lors d'éventuelles négociations à ce sujet. En effet, dans le contexte où un nombre important de pays sud-américains adoptaient sans condition le dollar américain, le rapport de force du Canada et du Québec serait pratiquement inexistant pour négocier les conditions de la création d'une union monétaire. C'est pourquoi il faut prendre les devants dans ce débat.

Il semble clair qu'en présence de l'Euro, une nouvelle crise financière internationale n'aurait pas les mêmes répercussions en Europe. Par contre, une telle crise aurait sans doute les mêmes effets chez nous, peut-être des effets plus graves; les spéculateurs, qui ont maintenant perdu onze monnaies européennes sur lesquelles spéculer, pourraient bien se retourner contre le dollar canadien. Dorénavant les chocs économiques sont amplifiés, au lieu d'être absorbés, par les devises à taux de change fixe. Dans un tel contexte, la création d'une monnaie unique des Amériques apparaît d'elle-même comme une voie intéressante pour nous protéger de la spéculation.

L'union monétaire apparaît d'autant plus logique que l'intégration économique du Canada et des États-Unis est déjà très importante. C'est donc dire que l'intégration économique nord-américaine est déjà plus approfondie que l'intégration économique européenne.

Avec une monnaie unique, les entreprises québécoises feraient face à une plus grande stabilité et seraient beaucoup plus fortement incitées à investir dans l'accroissement de la productivité et de l'innovation, des éléments cruciaux de l'actuelle donne économique.

On opposera bien sûr à l'idée d'une monnaie commune que l'abandon d'une banque centrale priverait le Canada du contrôle de sa politique monétaire. Cependant, le contrôle de la politique monétaire est très relatif. Dans les faits, le Canada est doté d'une banque centrale qui a à peu de chose près fixé son taux d'escompte en fonction du taux américain (mais au-dessus de ce dernier) avec, comme résultat, un taux de chômage deux fois plus élevé qu'aux États-Unis. C'est donc dire que ni le Québec ni même le Canada n'ont un véritable contrôle sur la politique monétaire canadienne. Certes, il peut exister des inconvénients à l'abandon des monnaies nationales. Il ne s'agit pas de le nier. Une monnaie est d'abord et avant tout un outil de commerce et une réserve de valeurs. C'est pourquoi il faut réfléchir dès maintenant aux conditions de l'intégration monétaire et aux étapes pour y arriver.

Le Bloc Québécois fera la promotion d'une union monétaire nord-américaine avec, à l'horizon, une union monétaire des trois Amériques. L'aile parlementaire du Bloc Québécois poursuivra ses pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il entreprenne un véritable débat public sur la question de l'union monétaire et de sa réalisation.

Par ailleurs, la crise financière du Sud-Est asiatique au cours de l'été 1998 a relancé le débat sur le contrôle des changes et sur l'instauration d'une taxe sur les transactions financières spéculatives. Le Bloc Québécois poursuivra sa réflexion sur des moyens à proposer pour enrayer les mouvements spéculatifs des capitaux à court terme et évaluera la possibilité de donner son appui à des mesures du type de la taxe Tobin.

D. VIVRE UN MONDE NOUVEAU

Les Québécoises et les Québécois pratiquent depuis longtemps une fréquentation assidue du monde

extérieur. La tradition d'ouverture aux autres s'est constamment illustrée au cours des quatre derniers siècles.

Le Québec est aussi ouvert par les liens institutionnels et les rapports qu'il entretient avec le reste du monde, par les diverses formes de coopération internationale, de même que par sa tradition de pays d'immigration. Tout cela, hier comme aujourd'hui, a contribué à façonner cette identité qui est nôtre et qu'il nous reste à parachever demain.

La mondialisation est désormais incontournable. Elle porte le germe d'un accroissement de la richesse des sociétés qui y participent. C'est particulièrement vrai pour les sociétés de petite et moyenne taille, pour lesquelles l'accès au monde est une condition essentielle à leur progrès économique et social. Cependant, une mondialisation sans règle peut entraîner un accroissement des inégalités et, par là, de la pauvreté. Le Bloc Québécois est conscient de ce nécessaire équilibre entre ouverture et encadrement et entend prôner une mondialisation à visage humain qui permettra aux citoyens de jouir de la richesse qu'elle générera. Dans cette perspective, le Bloc Québécois doit se faire le promoteur de la taxe Tobin et appuyer toute initiative visant à imposer une taxe de 0,5 % sur les transactions financières internationales (évaluées à 1 500 milliards \$ par jour). La perception d'une telle taxe permettrait de récupérer 7,5 milliards \$ par jour et contribuerait à éliminer les problèmes d'éducation et de santé dans le monde, tout en disciplinant les spéculateurs et les marchés boursiers en cette ère de mondialisation.

La création d'un centre d'études multidisciplinaires sur la mondialisation, chargé de suivre les courants de la mondialisation et leurs conséquences au Québec sur plusieurs plans (économique et commercial, social, culturel, politique, environnemental et informatique) constituerait sûrement un outil adéquat pour la compréhension du phénomène. De plus, ce centre d'études multidisciplinaires aurait également comme mandat d'exercer une surveillance accrue des intérêts du Québec face à la question de la globalisation des marchés et du libre-échange.

Le Bloc Québécois s'engage à promouvoir la création d'un tel centre.

D.1 PRENDRE NOTRE PLACE

Comme tout acteur du système international, le Québec évolue dans un environnement qui détermine son influence auprès des autres et conditionne son développement. Tout ce qui se passe à l'extérieur de ses frontières et qui touche ses domaines de compétence l'affecte. Il n'a donc d'autre choix que d'agir afin de répondre aux exigences fondamentales qui le confrontent. Il doit défendre et promouvoir ses intérêts de manière à assurer le meilleur développement de la société québécoise et à assumer ses responsabilités comme État moderne, crédible et capable de partager avec les autres États ses préoccupations.

Bien sûr, il doit aussi affirmer les valeurs qui, historiquement, ont façonné son visage unique, affirmer son identité propre de seul État francophone en terre d'Amérique du Nord.

Afin d'affirmer son existence, le Québec doit prendre une place de plus en plus importante sur la scène internationale afin qu'il puisse exercer une influence et une action de plus en plus efficace dans les accords internationaux et négocier des ententes favorables dans ses champs de compétence.

Les États sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans les forums internationaux où sont établies les règles du commerce international. Dans le cas de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ces règles s'appliquent à tous les pays, indépendamment de leur taille ou de leur puissance. Les États doivent ajuster leur fonctionnement aux pressions imposées par des accords qui, de plus en plus, toucheront non seulement le commerce international, mais aussi les secteurs que l'on dit « liés au commerce », soit la culture, les sociétés d'État, l'agriculture, les pêcheries et les droits du travail.

Le Bloc Québécois appuie les efforts du gouvernement du Québec face au gouvernement fédéral pour que le Québec occupe tout l'espace qui lui sera nécessaire sur les différentes scènes internationales pour la défense et la promotion de ses intérêts. Le gouvernement du Québec doit être associé à toutes les étapes menant à la conclusion d'accords internationaux, soit la négociation, la mise en œuvre et la gestion des accords.

Le Bloc Québécois entend participer pleinement à l'offensive visant à faire connaître au monde le point de vue du Québec, à défendre ses intérêts et à promouvoir ses valeurs. Dans la foulée du leadership manifesté depuis plusieurs années par son caucus des Affaires étrangères et du Commerce international, il est recommandé d'instituer également une Commission des Affaires étrangères du Bloc Québécois tout en maintenant le caucus des Affaires étrangères et du Commerce international. Leur mission sera de coopérer à

l'action internationale du Bloc Québécois à l'étranger, auprès des diplomates en poste et des dignitaires étrangers en visite au Canada et au Québec. La commission travaillera en étroite collaboration avec les membres de l'aile parlementaire du Bloc Québécois.

D.2 DES VALEURS À PROMOUVOIR

En prenant en main ses propres mécanismes de représentation au sein des organisations internationales, le Québec contribuera à la diversité sur le plan international, une diversité qu'il a lui-même su intégrer au cœur de sa propre société et qui est constituée non seulement des arts, des lettres, des modes de vie, des droits fondamentaux humains, mais aussi des systèmes de valeurs, des traditions et des croyances d'un peuple. Il s'agira là encore, n'en doutons pas, d'une contribution à la résistance aux tendances à l'uniformisation qui marquent le tournant de ce siècle et à la promotion de la diversité culturelle dans le monde. Là aussi, le Québec, comme seule société francophone en Amérique du Nord, peut faire sa marque.

Le Bloc Québécois appuie les efforts des États pour qui la culture doit faire l'objet d'un statut particulier à l'égard des accords internationaux de commerce, un statut balisé par des règles consignées dans un instrument international approprié.

L'interdépendance des peuples s'est imposée. Il faut aujourd'hui la gérer et la compléter. Il reste à la construire sur le plan environnemental, sur le plan social et dans le champ des droits humains. Il faut le faire avec d'autres défenseurs de la liberté.

Au chapitre des libertés, il n'existe pas que celles garantissant la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. La recherche de la liberté, le souci du partage, de la justice, sa tradition de coopération prédisposent le Québec à être un véritable défenseur de ces valeurs et de l'importance qu'on leur accordera dans les discussions et les accords internationaux.

Le Bloc Québécois estime que les négociations sur l'établissement de règles régissant le commerce mondial ou continental doivent intégrer la négociation de clauses à caractère social et environnemental. À titre d'exemple, on pourrait définir les principes d'une clause sur les droits du travail à partir du respect de sept conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), organisation réunissant les

États, les employeurs et les syndicats des pays membres. On se rappellera que ces conventions visent l'abolition de l'exploitation des enfants, la protection contre le travail forcé et l'esclavage, mais aussi l'égalité de rémunération et la non-discrimination dans l'emploi, la liberté syndicale et le droit à la négociation collective.

Le Bloc Québécois estime que l'ensemble des négociations au plan international doit se mener avec la transparence nécessaire pour que les populations concernées puissent en comprendre les enjeux et en influencer les résultats. Dans ce cadre, le Bloc Québécois exige du gouvernement fédéral la mise en place d'une consultation de la société civile sur les grandes questions qui seront abordées au cours de ces négociations dans le respect des compétences et des responsabilités du gouvernement du Québec.

Le Bloc Québécois, quant à lui, s'engage à consulter les acteurs sociaux du Québec, dont les organismes de coopération internationale, et à agir de sorte que les propositions du gouvernement canadien dans ces négociations internationales ou continentales soient présentées sur la place publique et que des débats se tiennent sur ces grands enjeux.

D.3 UN PROJET MODERNE, LA SOUVERAINETÉ

Lorsqu'un projet de convention internationale porte sur un domaine de compétence du Québec et que la mise en œuvre de cet instrument sur le territoire canadien requiert l'accord des provinces, le Canada est bien forcé de consulter les provinces et de s'assurer qu'elles appliqueront les engagements qu'il a pris. Lorsque, au prix d'efforts considérables, le Québec réussit enfin à s'assurer d'une place aux travaux d'une organisation internationale portant sur un domaine relevant de sa compétence (ce qui pratiquement dépend du bon vouloir d'Ottawa), son représentant se retrouve encadré au sein de la délégation canadienne, sans qu'il puisse s'exprimer tout à fait librement au nom du Québec. Ce dernier ne peut surtout pas exprimer une opinion différente, contraire ou dissidente à celle du Canada.

Loin d'enlever de la pertinence à la souveraineté, la mondialisation la rend au contraire plus urgente. La centralisation des décisions et l'uniformisation des politiques comme réponse prônée par le gouvernement fédéral face à cette mondialisation exigent que le Québec parle de sa propre voix dans les forums internationaux.

Dans tous les autres domaines d'activités débattus au sein des organisations internationales et qui sont vitaux pour son développement économique, social et culturel, le Québec n'a pas voix au chapitre. Il doit se résigner à appliquer des règles définies par d'autres, en son absence, sans qu'il ait pu exprimer sa vision du monde, ses idées et ses valeurs ni défendre ses intérêts.

Dans le cas de l'OMC, chaque membre est pleinement responsable de prendre toutes les mesures pour que, sur son territoire, les gouvernements régionaux et locaux observent les dispositions de l'Accord. S'il advenait, par exemple, que le Canada ne puisse appliquer les conclusions d'une négociation sur l'éducation ou la culture, parce qu'elles sont strictement de compétences provinciales, il pourrait être victime de représailles ou perdre des avantages prévus à l'Accord de l'OMC.

Des exemples récents du comportement du Canada nous assurent que le Québec serait mieux servi par lui-même. Rappelons le dossier de l'amiante pour lequel le gouvernement du Québec et le Bloc Québécois ont réclamé sans succès pendant un an et demi qu'Ottawa dépose une plainte devant le tribunal de l'OMC face à l'embargo unilatéral de la France. Que dire de l'attitude du gouvernement du Canada lors du dernier cycle de négociations du GATT qui a tardé à défendre vigoureusement le maintien d'un article fondamental pour l'industrie laitière québécoise, premier secteur de l'industrie agroalimentaire du Québec, de façon à favoriser les exportations céréalières de l'Ouest canadien? Quant au comportement du gouvernement fédéral dans la négociation de l'AMI, il a été dénoncé au Québec et au Canada. Le Bloc Québécois dénoncera toute entente qui porterait atteinte aux intérêts économiques, sociaux et démocratiques du Québec.

Le Bloc Québécois s'engage à promouvoir une participation du gouvernement du Québec à la nouvelle ronde de négociations de l'OMC, ainsi qu'à celles portant sur le libre-échange des Amériques.

Alors que se jouent, à Genève, à Washington ou à Bruxelles, son avenir et l'avenir de sa culture, le Québec est exclu et l'État québécois n'a pas voix au chapitre. Les enjeux internationaux placent les États aux premières loges des discussions multilatérales; pour assurer le contrôle du jeu international de manière démocratique, les citoyens doivent contrôler leur propre État.

Non seulement le Québec n'est-il pas un joueur dans le nouveau jumelage Pays-Organisme supranational, dépositaire de pouvoirs réels, mais il se fait et se fera toujours davantage rapetisser de l'intérieur dans ses prérogatives, ses compétences et ses droits au fur et à mesure que s'implanteront, après négociation, de

nouvelles règles internationales. L'État québécois n'a plus qu'un choix : ou bien de se battre avec la dernière des énergies pour maintenir des pouvoirs toujours plus réduits et de plus en plus partagés avec le gouvernement fédéral, ou alors de réaliser sa souveraineté et, en participant activement à la mondialisation, devenir enfin un acteur international en mesure de défendre ses intérêts, membre à part entière de la communauté internationale, des organisations et instances qui s'y construisent. Il pourrait alors créer lui-même les alliances utiles à son développement social, culturel et économique, entre autres au sein de la francophonie internationale. Le fait d'être souverain lui permettrait par ailleurs d'être un meilleur gestionnaire de ses ressources et de l'environnement.

E. LE BLOC QUÉBÉCOIS : UNE ACTION STRUCTURÉE

L'analyse des forces en présence fait voir que le Canada et le Québec se construisent sur des axes parallèles et que les points de convergence se font de plus en plus rares. Par ailleurs, les nouvelles réalités créées par la mondialisation des échanges exigent que le Québec s'exprime de sa propre voix quand l'avenir du monde se construit.

Des Forums et des Chantiers de réflexion que le Bloc Québécois a mis sur pied au printemps 1999, il se dégage une volonté de poursuivre la construction au Québec d'une société originale : une société d'ouverture, de démocratie et de progrès. À bien des égards, comme nous l'avons vu précédemment, le fédéralisme canadien constitue un obstacle majeur à la réalisation de nos objectifs légitimes. La souveraineté du Québec constitue plus que jamais une réponse aux défis que nous lance le monde en changement.

Le Bloc Québécois continuera à travailler à la réunion des conditions pour la tenue d'un référendum gagnant sur la souveraineté, entre autres en animant la réflexion sur l'identité québécoise, la lutte à l'exclusion et les relations internationales.

E.1 LA PRÉSENCE SOUVERAINISTE À OTTAWA

L'un des terrains de lutte à occuper de façon privilégiée, tant que la souveraineté ne sera pas réalisée, c'est la scène fédérale, à Ottawa. C'est le terrain du Bloc Québécois.

La seule préoccupation et l'unique raison d'être des représentantes et représentants du Bloc Québécois à Ottawa consiste à y défendre les valeurs et les intérêts du Québec et à y faire la promotion de la souveraineté. Le Bloc Québécois continuera d'intervenir dans tous les domaines où les intérêts du Québec sont en jeu : dénonciation des empiétements politiques dans les champs de compétence du Québec, lutte pour la récupération de notre juste part des dépenses publiques structurantes, vigilance de tous les instants pour que soient préservés les choix sociaux et culturels faits par un Québec qui veut promouvoir et renforcer le modèle original qu'il entend construire en terre d'Amérique.

La présence de souverainistes au parlement d'Ottawa est venue corriger une lacune démocratique qui durait depuis des décennies. L'idée souverainiste recueille en effet depuis longtemps de larges appuis auprès de la population québécoise. Près de la moitié d'entre elle l'a signifié lors du dernier référendum. C'est entre autres de cette réalité que le Bloc Québécois tire sa légitimité.

Ce n'est que depuis que le Bloc Québécois est présent à Ottawa que sont entendues sur cette scène les véritables aspirations du Québec. On n'a qu'à se souvenir des actions du Bloc Québécois au moment du renvoi du gouvernement devant la Cour suprême en 1998.

Prenant en compte l'importance des moyens dont dispose Ottawa de même que les conséquences que peuvent avoir les décisions fédérales sur tous les aspects de notre vie collective, la pertinence d'une présence souverainiste n'est plus à démontrer. Il demeure essentiel que la voix des Québécoises et des Québécois qui aspirent à la souveraineté soit entendue quotidiennement à l'extérieur du Québec.

Devant l'importance des enjeux pour l'avenir du Québec et les moyens dont disposent le gouvernement fédéral et ses alliés, le Bloc Québécois demande aux militantes et aux militants de multiplier les efforts pour être prêts à faire face aux échéances politiques qui s'annoncent, qu'elles soient électorale ou référendaire.

E.2 UNE ACTION STRUCTURÉE

La souveraineté du Québec sera le fait de l'engagement de milliers de Québécoises et de Québécois dans tous les milieux, tant dans les partis politiques voués à sa réalisation que dans la société en général, où les groupes communautaires, les organisations syndicales, les regroupements de toutes sortes feront la

démonstration de la nécessité de la souveraineté.

Les efforts de chacun étant essentiels, la souveraineté du Québec sera le fait d'une mobilisation de toutes les composantes de la société québécoise. Le Bloc Québécois appelle à la mise en place de la plus large coalition possible des partenaires souverainistes au sein de laquelle la société civile doit être présente.

Le Bloc Québécois est un parti engagé à fond dans cette lutte pour la souveraineté. Les exigences de la démocratie ont fait en sorte qu'il nous faut poursuivre le combat, encouragés par la dernière consultation populaire en 1995, qui nous a presque permis de toucher ce but qui demeure la raison d'être de notre existence.

À Ottawa, on fourbit méthodiquement les armes pour contrer à nouveau, y espère-t-on, la souveraineté. Les moyens financiers mis en œuvre sont énormes. L'administration fédérale dispose d'une machine de propagande extraordinaire financée en partie par les impôts des Québécoises et des Québécois. Le Bloc Québécois n'est pas seul engagé, mais il a à assumer une responsabilité qui lui est propre, celle d'occuper un terrain, celui du fédéral, de ses politiques, de ses débats afin que les intérêts du Québec y soient constamment défendus et le Bloc Québécois doit le faire de façon visible dans chacune des circonscriptions du Québec afin de neutraliser la machine de propagande fédérale.

Aujourd'hui, pour assumer adéquatement son rôle, le Bloc Québécois doit se donner les moyens de ses convictions. Il faut trouver le moyen de combattre à armes égales. Il ne s'agit pas de prétendre que le Bloc Québécois réussira seul à abattre les obstacles qui se dressent devant les souverainistes. Il est cependant essentiel que le Bloc Québécois se donne, comme parti, les moyens d'assumer de la meilleure manière possible les responsabilités qui sont les siennes, sur le terrain d'action que la conjoncture politique lui a imparti.

Un Bloc Québécois fort, structuré, dynamique, doté des moyens de ses prétentions, en situation d'assumer toutes ses responsabilités est un instrument exceptionnel que se donne le peuple québécois pour en arriver à l'aboutissement de notre projet : la souveraineté du Québec.